

ASSEMBLÉE NATIONALE

GESTION DES RISQUES CLIMATIQUES EN AGRICULTURE - (N° 4758)

AMENDEMENT

N ° CE61

présenté par

Mme Bonnivard, M. Sermier, Mme Trastour-Isnart, M. Benassaya, Mme Boëlle, M. Cattin,
M. Jean-Claude Bouchet, Mme Corneloup, M. Vatin, Mme Valérie Beauvais, M. Hetzel,
Mme Louwagie, M. de la Verpillière, Mme Serre, Mme Porte, Mme Marianne Dubois et
Mme Bazin-Malgras

ARTICLE 5

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.